

Fiche de données de sécurité

Date d'émission 25-juin-2013

Version 1.00

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit IPE Seal
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Revêtement de l'extrémité du bois dur

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société Deckwise International BV
Nijverheidsweg 60-2
3812 PM Amersfoort
Netherlands

Téléphone +31 33 469 1037

Fax +31 33 448 0525

Pour plus d'informations, contacter :

Adresse e-mail sales@deckwise.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +31 33 469 1037 (09:00-17:00) (GMT+1)

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Réglementation (EC) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2; H319

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi - Irritant
Xi; R36

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

conseils de prudence

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

2.3 Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)
 Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No.-CE	No.-CAS	w/w %	Classification (67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
Slack wax (petroleum)	265-165-5	64742-61-6	45-50	Xi; R36	Eye Irrit. 2 (H319)	Aucune donnée disponible

Pour connaître l'intégralité des énoncés R et déclarations H, consultez la Section 16

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. P338 - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent alerter un médecin.
Contact avec la peau	Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau et faire boire 100-200ml d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux Irritant pour les yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau ou brouillard d'eau, Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau abondant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

6.4 Référence à d'autres sections

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuel. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à températures above 0 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Revêtement de l'extrémité du bois dur.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Pas d'information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés La ventilation générale correcte doit suffire en cas d'utilisation normale.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des mains	Gants en caoutchouc.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection à manches longues
Protection respiratoire	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

IPE Seal

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide	
aspect	solution aqueuse	
Odeur	Léger/légère huileuse, Cireux	
couleur	crème, blanche, Différentes couleurs	
seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété Valeurs		Remarques • Méthodes
pH		Aucune information disponible
point de fusion/congélation	-4 °C	
Point de congélation		Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	88-100 °C	
Point d'éclair		Ininflammable
Taux d'évaporation	< 1	(butyl acetate = 1)
inflammabilité (solide, gaz)		Sans objet
Limites d'inflammabilité dans l'air		Ininflammable
Limite supérieure d'inflammabilité		
Limite inférieure d'inflammabilité		
pression de vapeur	2.33	@ 20°C (kPa)
Densité de vapeur	0.7	(Air = 1.0)
Densité relative	0.96	(water=1)
Hydrosolubilité		complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants		Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau		Aucune information disponible
Température d'inflammation spontanée		Pas d'information disponible
température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité, cinématique		Aucune information disponible
Viscosité, dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives	Non-explosif	
Propriétés comburantes	Non oxydant	

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Aucune information disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucun(e) connu(e)

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

10.5 matières incompatibles

Agents comburants forts.

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂).

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

inhalation	Aucun effet connu.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux
Contact avec la peau	Aucun effet connu.
Ingestion	Aucun effet connu.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Pas d'information disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
mutagénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
STOT - exposition unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
STOT - exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).
Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer le contenu / récipient en accord avec les règlements locaux et nationaux sur la gestion des déchets.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport.

	ADR/RIN/ADN	ICAO/IATA	IMDG/IMO
14.1 Numéro ONU	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière.		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC		-	

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n ° 1907/2006 et n ° 453/2010

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation De Sûreté Chimique n'a pas été effectué

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R36 - Irritant pour les yeux

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Date d'émission 25-juin-2013

Remarque sur la révision Sans objet.

Avis de non-responsabilité

Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont basées sur des données considérées comme actualisées et correctes. Cependant, aucun engagement ou garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite, n'est donné en ce qui concerne l'information et les recommandations contenues dans le présent document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons tout engagement pour tous les effets nuisibles qui pourraient être provoqués par l'utilisation, le traitement, l'achat, la revente, ou l'exposition (incorrects) de notre produit. Les clients et les utilisateurs de nos produits doivent se conformer à toutes les législations en matière de santé et de sécurité, aux réglementations et instructions générales. En particulier, ils sont dans l'obligation de procéder à une évaluation des risques concernant les lieux de travail et de prendre les mesures adéquates de gestion des risques, conformément aux législations nationales d'application des directives européennes 89/391 et 98/24.

